

Thémis dans sa maison...

LA NOUVELLE « JUSTICE DE PAIX » A SERAING

L'in vraisemblable entassement de pierres de taille de la place Poelaert, qu'un architecte atteint du délire de la monumentalité baptisa « PALAIS DE JUSTICE », fait sourire le plus indulgent logicien.

S'il faut s'en tenir à telle conception de la justice que cet édifice orgueilleux prétend symboliser, celle-ci pourrait bien n'être en effet, à son image, qu'une combinaison de dédales, d'à peu près constructifs, de principes creux et semblables à ces halls immenses, tout au plus bons à y tenter l'écho.

Une chose est certaine, l'architecte de ce palais méprisait les données logiques d'un art où l'utilité doit servir de fourrier à la spiritualité.

Certes, l'architecte doit exprimer l'esprit de ce qu'il construit. Il est donc naturel qu'un bâtiment destiné aux assises de la justice répressive possède de la grandeur et de l'austérité. Mais il n'importe pas moins que cet édifice constitue une leçon d'ordre, de méthode et de franchise ; que la place n'y soit pas sottement gaspillée pour des raisons décoratives, que les millions ne soient pas dilapidés en vain. Arme à double tranchant, la morale nous enseigne que ce qui n'est qu'apparence n'est qu'hypocrisie.

Bien que les concours de nos Académies s'obstinent à le porter régulièrement sur leurs programmes, il est rare que l'un de nos contemporains puisse traiter ce thème de choix, Thémis changeant peu souvent de maison.

Faute de palais sur lequel nous aimerions voir s'exercer des Gropius, des Le Corbusier, des J. J. P. Oud et même des Dudok, voici pourtant qu'un bon architecte sérésien, Pierre Rousch, achève d'édifier dans sa commune natale les locaux d'un Tribunal de Justice de Paix.

Entendons-nous sans attendre. Il ne s'agit pas d'architecture monumentale ou complaisamment décorative. Nulle Minerve casquée, ni hibou exprimant la sagesse. Le bâtiment dont il s'agit est net et précis comme un théorème.

C'est ici qu'il faut attendre du technicien, dès la conception, une preuve d'intelligence. L'artère à front de laquelle s'élève la bâtisse n'est qu'une étroite rue populaire à la chaussée mal pavée, aux trottoirs étroits, aux maisons de série pauvres et sombres. Rue trop habituelle des communes minières.

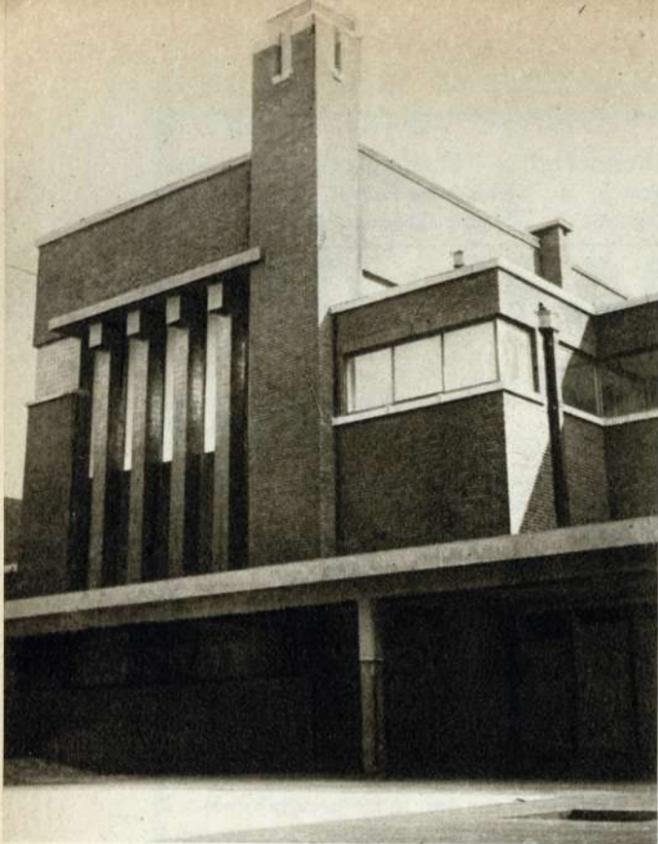
Le recul manquant absolument, pour ne pas écraser la rue par une masse verticale, Pierre Rousch rechercha systématiquement la ligne horizontale. Pour isoler son bâtiment des maisons les plus proches, il éleva cependant un pignon de granit sur lequel semble s'appuyer la bâtisse. Enfin, dans le but d'éviter l'encrassement trop rapide des matériaux de façade, encrassement inévitable dans les communes indus-



La façade principale de la nouvelle Justice de Paix, à Seraing, actuellement en voie d'achèvement. Arch. Pierre Rousch.

Le revêtement est fait d'une bonne brique rugueuse de Petit-Spauwen, Limbourg.

(Photo Cristel, Seraing.)



La nouvelle Justice de Paix, à Seraing. Arch. Pierre Rousch. Façade vers la cour du Lycée de jeunes filles, œuvre du même architecte.

trielles, il choisit des matériaux de revêtement colorés de tons sourds dont le feu réchauffera par dessous la lourde patine : carreaux de grès de Duffel d'un violet mordoré, pour les soubassements, briques rugueuses de Petit Spauwen, d'un rouge violet s'harmonisant avec le ton de ces céramiques, pour le revêtement des parties supérieures des façades.

Suivent le mouvement horizontal de la façade, l'entrée basse et large, l'auvent en béton de silex qui crée une promenade couverte, les cordons de petit granit qui portent les baies d'éclairage aux châssis d'acier, enfin les longues marches du perron, de même pierre.

Voici pour l'aspect extérieur. Un problème plus important signale le bâtiment à notre attention : celui des fondations. Construite sur un sol miné, au surplus menacé par les crues hivernales de la Meuse, dont le lit occupe un niveau plus élevé que le sien, la nouvelle Justice de Paix subira des tassements de terrain qui, d'après des calculs basés sur l'expérience de cas similaires, pourront atteindre plusieurs mètres. Ces tassements, qui firent déjà sentir leurs effets au cours de la construction, devant s'accroître dès que sera soumise à l'exploitation minière une zone très voisine, actuellement protégée par l'existence d'une écluse importante dont la suppression est envisagée.

Pour résister aux sollicitations de rupture d'équilibre que pourraient provoquer des tassements irréguliers, l'architecte divisa l'édifice en deux bâtiments apparemment soudés, et conçut des fondations d'un type rigide, formant une cuve trapézoïdale dont le plus large côté porte l'assise du rez-de-chaussée, la plus petite reposant sur de robustes pieux foncés verticalement. L'intérieur de cette cuve reste vide et comporte une station de pompage destinée à combattre l'envahissement des eaux. Des verins hydrauliques doivent permettre de redresser les bâtiments en cas d'effondrements irréguliers, dans quelque sens que se produise l'inclinaison.

Au rez-de-chaussée, le hall d'entrée aux beaux lambris de marbre noir ou veiné de blanc, dit de « Sainte-Anne », qui est d'extraction belge, donne, à gauche, un accès immédiat à une salle d'attente carrelée dont les banquettes et lambris sont d'un grès cérame vert olive, peu salissant; qualité imposée par la négligence et la propreté relative des populations usinières.

Sur ce local s'ouvre la salle des Conseils de familles, lambrissée d'un chêne naturel complété de plinthes et cimaises noires. Le carrelage du sol, judicieusement dessiné, indique la place de chacun, juges, conseils et public. A gauche du hall l'habitation du concierge, comportant plusieurs places et une courette isolée, est de disposition aisée et permet une surveillance étroite des locaux par des baies bien placées. Un corridor où une marche marque le joint d'articulation des deux bâtiments, mène au poste de police qui réunit une permanence avec entrée sur le flanc de la bâtisse, un petit cachot d'attente et un bureau pour un officier de police.

Au premier, l'étage actif, la salle d'audience est placée en face de l'escalier, au flanc d'un petit hall servant d'introduction à divers locaux. Sans gaspiller de place, Pierre Rousch est parvenu à donner une réelle grandeur au prétoire. L'importance des juges, dont l'estrade est placée au fond de la salle, devant un lambris en ébène de macassar; le caractère combattif de la fonction des avocats, dont les gradins réservés, placés de côté, se font face, sont bien marqués par ces dispositions. La partie réservée au public est revêtue d'une céramique bronzée. Le chauffage et l'éclairage sont distribués logiquement, l'emplacement du public près de la porte d'entrée étant plus fortement éclairé et chauffé.

A l'autre extrémité du hall se trouve la salle des avocats. Lambrissée de bois clair, meublée de façon pratique et légère, elle est attenante à un vestiaire avec water et lavabos. Les guichets de renseignements et la salle du greffe, dont les fenêtres horizontales à glissières permettent le nettoyage intégral, sont d'accès facile. Parallèlement au hall, un petit corridor, facile à surveiller de la salle du greffe, mène au local de confrontation, à la salle des témoins et au bureau personnel du juge, lequel jouit d'une entrée sur le prétoire et d'un escalier détourné débouchant au rez-de-chaussée entre le bureau de l'officier de police et la loge du concierge. Quelques locaux annexes destinés aux archives, etc., complètent l'étage.

L'ossature entière du bâtiment, des fondations au faite, étant en béton armé, l'immeuble constitue un

double monolythe, que le feu ne peut détruire. Tout l'étage étant en porte à faux, la superficie totale des locaux supérieurs est à peu près double de celle du rez-de-chaussée. Pour maintenir ce porte à faux, le poids de l'escalier principal constitue un balancier des plus opérants.

Notons qu'à l'extérieur comme à l'intérieur les proportions architecturales règnent entre elles et que les rares décalages sont imposés par des raisons purement techniques. Tous les locaux habitables prenant leur lumière au sud, l'éclairage est donc excellent. Le type de chauffage installé par la maison Kelleter, de Liège, est assez particulier pour être signalé. La disposition des cache radiateurs, ouverts par le bas et repoussés par le haut, crée un mouvement d'air, l'air froid étant aspiré par le bas et repoussé par le haut, après réchauffement. Une prise d'air additionnelle trouant le mur derrière le radiateur, assure un apport d'air frais. En cas

de fermeture de cet appel d'air, le dispositif agit comme un simple réchauffeur. Dans chaque local, l'air usé est repoussé par de petits vasistas placés dans les plafonds.

Dans les locaux de petite importance, situés au cœur du bâtiment, l'air appelé en façade circule sous les planchers des pièces, situées à front de rue. C'est le cas pour la salle des témoins qui est aérée par dessous le bureau du juge.

Si l'on songe que cette intéressante Justice de Paix n'a pas coûté plus de 650,000 francs, dont la moitié fut employée pour l'établissement des fondations, constatons que l'architecte a su faire rendre le maximum à ce faible budget.

Au sujet de cette proportion longue, harmonieuse, observée dans les détails comme dans l'ensemble de la bâtisse, Pierre Rousch nous confia qu'il en trouva l'enseignement dans la vieille et solide « Grammaire des Arts décoratifs », de Charles Blanc, qui comporte plus d'un enseignement sur le caractère expressif des formes. Il ne s'en cache pas, et ceci est d'une simplicité saine qui nous plaît. Les données de base de cet excellent et classique ouvrage étant fondées sur l'expérience et la raison.

P. L. FLOUQUET.



L'escalier. — Ce travail de marbrerie a été exécuté par la marbrerie Bungert, de Seraing, avec les marbres provenant des Carrières de Sainte-Anne, de la S. A. « Marmor », de Gougnyes. (Photo Cristel, Seraing.)



La villa du Dr. H..., une autre réalisation de Pierre Rousch. (Photo Cristel, Seraing.)